

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt-six juin à dix-huit heures trente,
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Turretot, en
séance publique sous la présidence de Mme Thérèse BARIL, Maire

Présents : Thérèse BARIL, Astrid VERDIERE, Vincent LEMAITRE, Isabelle MALVAULT, Philippe DURECU,
Alain BALZAC, Ludovic HARDY, Patrick LECOURT, Sophia BARIL, Vanessa TRAMOUILLE,

Absents excusés : Nicolas DUMINY, Isabelle LASNIER, David OLINGUE, Laurence STENGEL ayant donné
pouvoir à Isabelle MALVAULT, Ludivine CORREIA (arrivée pour les questions diverses).

Secrétaire de séance : Astrid VERDIERE

Ordre du jour :

1-Approbation du procès-verbal du 15 mai 2023

2-Affaires générales :

- Contrat pour l'entretien des vitres
- Contrat de maintenance pour les défibrillateurs
- Contrat pour la téléphonie et future fibre pour les bâtiments

3-Finances :

- Subvention classe de football
- Fonds d'aide aux jeunes
- Tarifs du contrat de restauration scolaire
- Demande de subvention

4-Communauté urbaine :

- Projets pour le contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

Questions diverses

1-Approbation du procès-verbal du 15 mai 2023

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 15 mai 2023 sans y apporter de
modification.

2-Affaires générales :

-Contrat pour l'entretien des vitres

Madame le Maire expose que la commune avait un contrat avec la société « Normande de Nettoyage »
pour l'entretien des vitres de la mairie et certaines vitres du groupe scolaire ; Que ce contrat devant être
renouvelé, elle propose que le conseil municipal l'autorise à signer un nouveau contrat avec cette société
(suite à comparaison avec une autre) pour une durée maximum de 4 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer un contrat
avec la société « Normande de nettoyage » pour l'entretien des vitres de la mairie et du groupe scolaire,

pour une durée d'un an renouvelable 3 fois maximum, avec des prestations régulières et d'autres à la demande comme indiqué dans celui-ci. Le contrat démarrera à la date de signature de celui-ci et se substituera dès cette date à celui signé précédemment en 2017.

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets chaque année pendant la durée du contrat.

-Contrat de maintenance pour les défibrillateurs

Suite à l'acquisition d'un nouveau défibrillateur pour le pôle de santé, la société SCHILLER FRANCE propose la signature d'un avenant afin d'ajouter cet appareil dans le contrat d'entretien actuel des défibrillateurs de la commune (déjà 3 défibrillateurs dans le contrat: 1 pour l'école, 1 pour la mairie et 1 pour la salle polyvalente). Le coût supplémentaire par an sera d'environ 153.10€ TTC (sauf gratuité la première année).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer cet avenant avec la société SCHILLER France.

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets concernés.

-Contrat pour la téléphonie et future fibre pour les bâtiments

Madame le Maire expose les différentes propositions reçues par 4 sociétés, et, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à contractualiser et à signer tous les documents nécessaires, avec NETCOM GROUP pour changer la téléphonie de tous les bâtiments et installer la fibre à la mairie, la garderie et le groupe scolaire.

Le contrat sera d'une durée de 63 mois à compter du déploiement des installations. Celui-ci comprend une assistance pro ainsi qu'une maintenance de tous les postes téléphoniques.

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets concernés.

3-Finances :

-Subvention classe de football

Madame le Maire expose que la classe foot permet à 50/60 collégiens de pratiquer 2 séances de 2h hebdomadaires de football dans le cadre du collège encadrés par un professeur et un éducateur diplômé de l'Olympia'Caux FC.

Cette classe foot permet :

- une progression sportive des jeunes y participant
- une amélioration du niveau scolaire des élèves concernés (permettant à certains d'éviter un décrochage scolaire). La participation à cette classe est en effet soumise à l'obtention de résultats scolaires satisfaisants.

Il est proposé aux communes de participer au coût de l'éducateur de l'Olympia'caux FC à concurrence d'un montant forfaitaire maximum de 110€ pour l'année par enfant habitant la commune et inscrit à la classe foot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser une subvention à l'Olympia'Caux FC à hauteur de 110€ maximum par an et par enfant fréquentant la classe foot et habitant la commune de Turretot. Pour ce faire, l'Olympia'caux FC devra fournir chaque année la liste précise des enfants concernés.

-Fonds d'aide aux jeunes

Comme chaque année Madame le Maire propose au conseil municipal de participer au fonds Départemental d'aide aux jeunes (FAJ) pour la somme de 0.23€ par habitant soit pour 2023 : 1524 hab x 0.23€ = 350.52 €

Ce fonds permet d'aider les jeunes de 18 à 25 ans avec des dispositifs de soutien à leur projet d'insertion (mobilité, permis de conduire, formation, emploi...) ou d'aide de première nécessité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de participer financièrement au FAJ à hauteur de 350.52€. Les crédits sont prévus au budget 2023.

-Tarifs du contrat de restauration scolaire

Considérant la conjoncture actuelle impactant fortement les tarifs des denrées alimentaires, et la demande de la société « un ptit Bou de Normandie »,

Le conseil municipal décide de modifier les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2023 comme suit :

*2.16€ TTC pour les repas des élèves

*2.44€ TTC pour les repas adultes

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

-Demande de subvention

Le groupe de secours catastrophe Français (GSCF) sollicite une participation financière de la commune en vue de venir en aide aux Ukrainiens. Le conseil municipal ayant déjà accordé une aide de 500€ en 2022 au FACECO (action Ukraine – soutien aux victimes du conflit), ne souhaite pas donner suite à cette demande.

4-Communauté urbaine :

-Projets pour le contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

Les membres du conseil municipal souhaitent inscrire dans le CRTE trois projets :

*La réhabilitation de la salle polyvalente

*La réfection du groupe scolaire

*La mise en place d'un parcours santé et de jeux pour enfants

Considérant le projet de réhabilitation de la salle polyvalente, vu la nécessité d'engager des études et/ou diagnostics en amont du programme précis des travaux, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer les devis afin d'engager ces études et/ou diagnostics pour 50 000€ HT maximum par devis.

QUESTIONS DIVERSES :

***Aménagement des abords de l'école :** Les parkings qui seront refaits seront en herbe.

***Travaux d'été :** Peinture de l'espace de vente de la Boulangerie, peinture extérieure de la garderie, changement de clôture dans la cour de l'école côté garderie, réfection de la garderie des élèves de maternelle, installation de bacs dégraisseurs dans la cuisine scolaire, remplacement de chasses d'eau défectueuses aux écoles etc...

***Programme de voirie prévisionnel 2023/2026 :**

-Travaux autour de l'école : réalisation cet été 2023

-Route de Vergetot en enrobé (réalisée)

-Route de Notre Dame (réalisée)

-Allée des pommiers et allée du pré fleuri cet été 2023 (étanchéité)

-Rue du centre bourg

-Parking Rue André Gide

-Rue de la Lucette avec cheminement piéton

-Borne de recharge pour véhicules électriques près du Mille Clubs

-Avec le concours de la Communauté urbaine, remplacement et pose des panneaux d'entrée et sortie de la commune

-Création de 2 emplacements pour campings cars Allée des Bleuets avec période de stationnement autorisée du 1^{er} juin au 30 septembre de chaque année

***Associations des maisons d'assistantes maternelles :** il sera autorisé un vide grenier par an pour l'une de ces associations en alternance chaque année selon leur nombre, afin que chacune puisse, si elle le souhaite, organiser un événement sans pour autant les multiplier sur une année.

***Elections :** prochaine élection le 9 juin 2024 pour les élections européennes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00.

Madame Le Maire,

Thérèse BARIL

Fait à Turretot, le 28 juin 2023

La Secrétaire de séance

Astrid VERDIERE

